

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 17 avril 2025, a adopté le règlement suivant :

RCG 25-006 Règlement autorisant un emprunt de 15 818 000 \$ afin de financer l'implantation de solutions numériques et de cybersécurité

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 9 mai 2025. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 23 mai 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat